

Economie

**social; Le casse-tête annoncé des heures sup dans la fonction publique**

ANNE EVENO

571 mots

24 juillet 2007

La Tribune

Français

(c) 2007 La Tribune. Not to be disseminated except as permitted by your subscriber agreement.

La mesure phare du projet de loi en faveur du travail et de l'emploi concernera cinq millions de fonctionnaires à partir du 1<sup>er</sup> octobre prochain.

Travailler plus pour gagner plus ne va pas toujours de soi dans la fonction publique. Après l'affaire des comptes d'épargne temps (CET) des médecins et des infirmières, le conflit qui oppose les officiers de police au ministère de l'Intérieur en témoigne. Les syndicats de police évaluent à environ 5 millions le nombre d'**heures supplémentaires** cumulées par les officiers depuis 1998 et pour l'instant non payées. Ces officiers, jusqu'à présent fonctionnaires de catégorie B, vont passer cadres au 1<sup>er</sup> janvier prochain. Ils relèveront alors du régime du forfait. La question posée, admet-on à Bercy, est de déterminer comment valoriser ces heures en précisant à la fois leur nombre mais aussi le niveau de rémunération.

Cinq millions de fonctionnaires seront concernés à partir du 1<sup>er</sup> octobre prochain par la mesure " heures sup " du projet de loi sur le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat (Tepa). Aujourd'hui, les **heures supplémentaires** représentent un coût de 1,1 milliard d'euros pour l'État employeur, soit moins de 1,3 % de la masse salariale totale. Ce gros milliard est à mettre essentiellement au compte des enseignants (950 millions pour 25 millions d'**heures supplémentaires** par an). Le reliquat concerne des agents de catégorie C et B, au total 132.000 bénéficiaires. Ce faible recours aux **heures supplémentaires** résulte du fait que les fonctionnaires, lorsqu'ils travaillent au-delà des 35 heures légales, préfèrent une contrepartie en temps libre. Avec l'exonération d'impôt sur le revenu et un allègement de charges sociales - dont un décret doit encore déterminer le poids - que prévoit le Tepa, le gouvernement escompte que les fonctionnaires auront recours aux **heures supplémentaires** plus fréquemment. " Un enseignant, par exemple, y trouverait plus son compte que d'aller offrir ses services à des organismes de cours à domicile ", plaide un spécialiste du dossier.

L'État, lui, y gagnerait en souplesse de management à l'heure où il entend ne plus remplacer qu'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Reste à régler la question particulière des cadres. Ils sont comme les salariés du privé au forfait. Aujourd'hui, les cadres auraient stocké environ deux millions de jours sur leur CET, soit 22 jours en moyenne par cadre. Au sein de la fonction publique d'État, c'est dans la police, au ministère des Finances et à la Justice qu'on observe le plus de jours épargnés.

## RACHAT, RECUPERATIO OU COTISATION RETRAITE

Comment seront-ils soldés sans désorganiser complètement les services ? C'est la question à laquelle devra répondre l'État employeur. Plusieurs pistes peuvent être explorées, comme le suggère le rapport Acker sur les comptes épargne temps dans les établissements de santé. Sont notamment évoqués le rachat sur une base forfaitaire des jours épargnés, la récupération en temps ou la transformation de ces jours épargnés en surcroît de cotisation retraite. En revanche, l'utilisation de ces jours accumulés pour permettre aux agents de partir en retraite anticipée semble écartée. Cela n'irait pas dans le sens de l'histoire alors qu'il est demandé aux Français de travailler plus longtemps pour assurer la pérennité du système de retraite par répartition.

20070724U75DRTZ

Document TRDS000020070723e37o0002e



## Cinq millions d'heures supplémentaires à rattraper dans la police (MAM)

JMT

214 mots

23 juillet 2007

18:45

Agence France Presse

Français

Copyright Agence France-Presse, 2007 All reproduction and presentation rights reserved.

PARIS, 23 juil 2007 (AFP) -

Le ministre de l'Intérieur Michèle Alliot-Marie a estimé lundi à cinq millions le nombre "d'**heures supplémentaires** à rattraper", accumulées par les officiers de police au cours des dernières années.

Interrogée au Sénat dans le cadre de l'examen du projet de loi de règlement du budget pour 2006, Mme Alliot-Marie, qui rendait compte de l'utilisation des crédits de la mission "Sécurité", a souligné que le problème ne se posait que pour les officiers de police, "qui vont passer cadres" et n'auront plus droit, de ce fait, à des **heures supplémentaires**.

Elle a annoncé son intention de mettre en oeuvre un dispositif qui permettra de compenser ce stock d'**heures supplémentaires** "une partie sous forme monétaire, une partie sous forme de temps libre".

Des manifestations de policiers s'étaient déroulées le 14 juin devant le ministère des Finances à Paris et dans plusieurs villes de France à l'appel du Syndicat national des officiers de police (Snop, majoritaire) pour demander le paiement des **heures supplémentaires**.

Le Snop avait alors estimé qu'entre six à sept millions d'**heures supplémentaires** étaient dues, depuis 1998, représentant quelque 160 millions d'euros.

jmt/sc/ei

Document AFPFR00020070723e37n005se